



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que le Règlement n° 108-2023 modifiant le règlement n°444-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 6 novembre 2023. Le règlement 108-2023 est disponible pour consultation au www.saint-christophe-darthabaska.ca.

DONNÉ À SAINT-CRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 20^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.



Véronique Tétrault, urb.
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 20 novembre 2023 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 novembre 2023.



Véronique Tétrault, urb.
Greffière-trésorière